

Avenant relatif à la structure tarifaire et à la convention tarifaire RBP

entre

la Société Suisse des Pharmaciens (pharmaSuisse)

et

la Commission des tarifs médicaux LAA (CTM),

l'assurance militaire (AM),

représentée par

la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva),
division assurance militaire,

l'assurance-invalidité (AI),

représentée par

l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Situation initiale

Les partenaires tarifaires, à savoir la Commission des tarifs médicaux LAA (CTM), l'assurance militaire, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et pharmaSuisse ont conclu une convention tarifaire commune pour les domaines AA, AM et AI se fondant sur la convention tarifaire RBP IV du 1.9.2010. Au 1.8.2017, cette convention tarifaire a été adaptée à la nouvelle convention tarifaire et convention sur la structure tarifaire RBP IV/1 entrée en vigueur au 1.1.2016, dont les annexes du 1.9.2010 en vigueur jusqu'à ce jour ont été maintenues.

Comme la convention tarifaire et la convention sur la structure tarifaire RBP IV/1 du Conseil fédéral n'ont été approuvées que jusqu'au 30.6.2019, les partenaires tarifaire santésuisse, curafutura et pharmaSuisse ont soumis une demande de prolongation à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en décembre 2018.

Décision du Conseil fédéral relative à la demande de prolongation de la convention sur la structure tarifaire et de la convention tarifaire RBP IV/1

Le Conseil fédéral a approuvé cette demande le 26.6.2019 et autorisé la convention jusqu'au 31.12.2021, à la condition que l'entretien de polymédication ne représente plus une prestation obligatoire dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS) au 1.7.2019.

Adaptation de la structure tarifaire pharmaSuisse – AA/AM/AI

Sur la base de la décision du Conseil fédéral relative à la prolongation de la convention tarifaire et de la convention sur la structure tarifaire RBP IV/1, les partenaires tarifaires CTM, AM, OFAS et pharmaSuisse décident de ne plus rembourser la prestation «entretien de polymédication» (position tarifaire 2090.00) de la convention relative à la structure tarifaire pharmaSuisse – AA/AM/AI de septembre 2010, au 1.7.2019.

Berne et Lucerne, le 30 juin 2019

**Société Suisse des Pharmaciens
(pharmaSuisse)**

Le président

Le secrétaire général

Fabian Vaucher

Marcel Mesnil

Commission des tarifs médicaux LAA (CTM)

**Caisse nationale suisse d'assurance en cas
d'accidents (Suva),
division assurance militaire**

Le président

Le directeur

Daniel Roscher

Stefan A. Dettwiler

**Office fédéral des assurances sociales
Domaine «Assurance-invalidité» (AI)**

Le vice-directeur

Stefan Ritler